

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mercredi 10 décembre 2025
Délibération n° 2025-45

Administrateurs présents :

Max Roustan -- Gilbert Albini - Jean-Claude Auribault -- William Balez -- Cyrille Bernard - Max Bordary -- Daniel Canal -- Dominique Fontanille - Richard Hillaire -- Julie Lopez-Dubreuil - Cédric Marrot - Pierrette Paez -- Marie-Christine Peyric - Bernard Saleix -- Nordine Sekarna -- Christophe Rivenq

Absents excusés :

Yves Tourvieille avec pouvoir à Cédric Marrot
Jean Marie Bridier avec pouvoir à Pierrette Paez
Florian Laroche avec pouvoir à Max Bordary
Christophe Aberlenc avec pouvoir à Jean-Claude Auribault
Michèle Veyret avec pouvoir à Max Roustan

Absents :

Jean-François Durand-Coutelle

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia -- Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthès - DDTM Nîmes

Assistaient également à la séance :

Ysabelle Castor, Cyril Laurent, Alexia Debornes, Camille Bary, Johana Ribot, Patrick Ponge, Marvin Dumas, Sophie Chatelet, Cyril Gruette

Secrétariat assuré par : Louison Larozas

Convention de mise à disposition d'un local – Ecole des cadres

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2025-45 ci-annexé, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la Ville d'Alès.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2025

Rapport n° 2025 -45

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL – ÉCOLE DES CADRES

Pièce(s) Annexe(s) : Projet de convention

Dans le cadre de son plan de développement des compétences, LOGIS CÉVENOLS a souhaité s'inscrire dans le dispositif de « l'École des Cadres » de la Ville d'Alès afin de réaliser des actions de formation communes avec les cadres de la collectivité.

Afin de pouvoir mener à bien ces actions, LOGIS CÉVENOLS a exprimé le souhait de bénéficier ponctuellement d'un local adapté pour y dispenser de la formation et des temps de travail collectifs pour ses encadrants.

La ville d'Alès dispose de locaux dits « l'École des Cadres » situés au 166 promenade de l'Ermitage - 30100 Alès, qu'elle a spécifiquement adaptés et aménagés pour accueillir et former ses propres cadres,

Des créneaux permettant de répondre aux besoins exprimés par LOGIS CÉVENOLS étant disponibles dans ces locaux, les parties sont convenues de conclure une convention de mise à disposition ponctuelle de locaux.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la Ville d'Alès.